

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 3 juin 2024**

**N° 2024/044 - APPROBATION DES CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION  
D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES CANAVEROISES  
POUR LA SAISON 2024/2025**

Le 3 juin 2024 à 19h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de M. Jean-Pierre BARNAUD, Maire, au nombre de 28, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 24 mai 2024.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance, Monsieur Brice CHATEL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a accepté(e)s.

**Etaient présents :**

M. Jean-Pierre BARNAUD Maire.

M. Jacques DRIESCH, M. Didier TREMOUREUX , M. Didier STHOREZ, Mme Annie PELLET-SCHIFFRINE, M. Brice CHATEL, Mme Félicia BOISNE-NOC, M. Pierre-Alexandre BAUX, Maires-adjoints.

M. Jean-Louis POUJOL, M. Jean-François FABRE, M. Richard DELLA-MUSSIA, M. Jean-Jacques LE TARNEC, Mme Martine LERFEL, M. Denis FASANARO, Mme Christophe SIGNORET, Mme Sophie LE MONNIER, Mme Christiane CORNU, Mme Véronique GLOVER, Mme Teresa LOSSO, M. Hamza MOKHTARI, M. Mickaël ASSOUS , Mme Annie BOUDEVILLAIN, Mme Marie-Christine DIRRINGER, M. Jean-Luc DOUBLET, Mme Oriane LOUAIL, M. Emmanuel PUPPO, Mme Laurence GRANDJEAN, M. Yahne BECKET MOUCKOLAS, Conseillers municipaux.

**Etaient représentés :**

Mme Anne-Marie VIALATOUX, pouvoir à M. Didier TREMOUREUX  
Mme Christine COURTOIS, pouvoir à Mme Annie PELLET-SCHIFFRINE  
Mme Françoise TROUVILLE, pouvoir à M. Jean-Pierre BARNAUD  
Mme Nathalie PAOLUCCI, pouvoir à M. Jacques DRIESCH  
Mme Samira GUERROUMI, pouvoir à M. Hamza MOKHTARI

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des Conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Membres composant le Conseil Municipal . . .	<b>33</b>
Membres en exercice .....	<b>33</b>
Membres présents .....	<b>28</b>
Membres excusés et représentés .....	<b>5</b>
Membre absent non représenté .....	<b>0</b>

Télétransmission Préfecture
Nomenclature : 9.1
Numéro : 094-219400199-20240603- Imc113268-DE-1-1
Date réception : 7 juin 2024

**OBJET : APPROBATION DES CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION  
D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES CANAVEROISES  
POUR LA SAISON 2024/2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2122-21-1 selon lequel le Maire est chargé, sous le contrôle du Conseil municipal, de conserver et d'administrer les propriétés de la commune et de faire, en conséquence, tous les actes conservatoires de ses droits,

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L2125-1,

**VU** le Code du sport, et notamment son article L-1,

**CONSIDERANT** que dans le cadre de sa politique sportive et de la mise à disposition de ses équipements, la ville de Chennevières-sur-Marne est amenée à définir ou redéfinir les relations contractuelles, qu'elle entretient avec ses groupements d'utilisateurs, par le biais de conventions fixant les droits et obligations des différentes parties,

**CONSIDERANT** qu'au vu de l'évolution des pratiques sportives, la législation s'est renforcée quant à l'application des dispositifs normatifs et sécuritaires,

**CONSIDERANT** que cette refonte est rendue d'autant plus nécessaire que la collectivité met en place de nouveaux modes de gestion de ses structures, favorisant par là-même, l'extension du conventionnement et la responsabilisation plus accrue des utilisateurs,

**CONSIDERANT** que cette harmonisation du cadre juridique régira les relations entre la commune de Chennevières-sur-Marne et l'ensemble des groupements d'utilisateurs,

**CONSIDERANT** que cette convention pourra être étendue aux autres organismes à but non lucratifs qui, dans le cadre de leurs activités, auraient à utiliser les installations sportives de façon régulière,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après examen et délibéré,  
**À L'UNANIMITÉ,**  
**33 VOIX POUR**

**APPROUVE** la convention de mise à disposition d'équipements sportifs entre la commune de Chennevières-sur-Marne et les associations sportives de la Ville saison 2024/2024,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à la mise à disposition d'équipements sportifs entre la commune de Chennevières-sur-Marne et les associations sportives de la Ville saison 2024/2025, ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits Pour extrait certifié conforme

Certifié Exécutoire par le Maire compte tenu de la  
réception en Préfecture le 7 juin 2024  
et de l'affichage le 10 juin 2024  
Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

La présente délibération, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Chennevières-sur-Marne.